

Information à tous nos assurés

PRESTATIONS D'ASSURANCE

Apports de libre passage des institutions de prévoyance précédentes

Conformément à notre règlement (art. 7.1) et à la législation, l'assuré actif est tenu de transférer les éventuels avoirs de libre passage provenant des précédents rapports de prévoyance. Le transfert des prestations de libre passage doit être effectué sur le compte IBAN de la CPK CH2400766000Z07984608 (BCN, Neuchâtel, compte Z0798.46.08), Faubourg de l'Hôpital 3, Case postale, 2001 Neuchâtel.

Ainsi, vos prestations de retraite, décès et invalidité seront améliorées. De plus, nous vous rappelons que chaque apport à la CPK est actuellement rémunéré avec un taux d'intérêt technique de 4 %.

ADMINISTRATION

Avenant no 4 au règlement d'assurance

Vous recevez, en annexe, l'avenant no 4 au règlement d'assurance qui fait partie intégrante du règlement d'assurance et nous vous invitons à le conserver soigneusement. Cet avenant précise les conditions d'octroi de la rente de partenaire. Cette adaptation a été nécessaire afin de rétablir l'égalité de traitement entre couples mariés et couples partenaires.

Règlements

Nous vous rappelons que la plupart de nos règlements en langue française, allemande et italienne sont disponibles sur notre site internet (www.cpk-swatchgroup.ch, rubrique "règlements").

FINANCES - PLACEMENTS

Il y a maintenant un an, la situation économique et financière était des plus sombres. Par chance, un désastre de la dimension de la Grande Dépression a été évité grâce à une coordination sans précédent des politiques économiques, mise en place par de nombreux pays autour de la planète. L'économie mondiale semble maintenant sur la voie de la reprise et même si elle est inégale, la situation financière est meilleure. Probablement que l'année 2009 restera dans les mémoires, mais cette fois positivement. Alors que c'est bien en 2009 que la crise a connu son paroxysme, les marchés ont choisi la mi-mars 2009 pour inverser drastiquement une tendance négative de plusieurs mois.

L'indice mondial des actions MSCI World s'est apprécié de +23 % après une chute de -45 % un an auparavant. Les obligations en CHF tirent leur épingle du jeu avec +4.7 % pour les "domestiques" et +7.9 % pour les étrangères en CHF. Les obligations internationales se limitent à +1.4 %, en raison de la baisse du USD.

En ce qui concerne la CPK, nous avons le plaisir d'enregistrer un résultat d'exercice record depuis la création de la caisse avec +22 % pour les placements en titres, +17 % avec les hypothèques et l'immobilier et enfin +15.4 % globalement, avec les liquidités, toujours très importantes depuis le début de la crise.

Enfin, alors que nous étions en situation de sous-couverture à fin 2008 avec 94 %, nous apprécions de pouvoir vous informer qu'à fin 2009 nous enregistrons à nouveau un taux de couverture positif de 104 %.

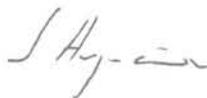
Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Neuchâtel, mars 2010

CAISSE DE PENSIONS SWATCH GROUP
DIRECTION



Ph. Salomon



S. Huguenin



B. Agerba

Deutsch Rückseite